



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2003
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 269^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 14 février 2003, à 15 heures

Président par intérim : M. Riza (Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet
du Secrétaire général)

Président : M. Fall (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Secrétaire général

Déclaration du Président

Rapport du Président sur les faits nouveaux survenus depuis la réunion précédente

Projet de programme de travail du Comité

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

03-25215 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

2. **Le Président temporaire** invite le Comité à examiner les candidatures pour les fonctions de Président, Vice-président et Rapporteur du Comité.

3. **M. Zackheos** (Chypre) dit que le programme de travail du Comité pour 2002 a été accompli avec succès, et qu'il faut maintenir la composition actuelle du Bureau afin de garantir les mêmes excellents résultats en 2003. Par conséquent, il propose la réélection de M. Fall (Sénégal) à la présidence, de M. Rodriguez Parilla (Cuba) et de M. Farhadi (Afghanistan) aux deux vice-présidences et de M. Balzan (Malte) au poste de Rapporteur. Il souhaite également remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables en faveur de la réalisation d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de l'instauration de la paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

4. **M^{me} Ndhlovu** (Afrique du Sud) appuie les candidatures.

5. *MM. Fall (Sénégal), Rodriguez Parilla (Cuba), Farhadi (Afghanistan) et Balzan (Malte) sont élus par acclamation.*

6. *M. Fall (Sénégal) assume la présidence.*

Déclaration du Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Secrétaire général

7. **M. Riza** (Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Secrétaire général), parlant au nom du Secrétaire général, félicite le Président et les membres du Bureau de leur réélection unanime à la direction du Comité. La situation actuelle entre Palestiniens et Israéliens demeure extrêmement dangereuse. Le monde ne devrait pas se leurrer en imaginant que la situation ne pourrait pas empirer; elle le pourrait facilement. D'ores et déjà, le coût humain de la crise est épouvantable. Depuis septembre 2000, plus de 3 200 personnes ont perdu la vie – en grande majorité des Palestiniens, mais aussi de nombreux Israéliens. Des milliers ont été blessés des deux côtés, à nouveau surtout des Palestiniens. Malheureusement, la majorité

des victimes ont été des civils, dont beaucoup d'enfants.

8. Les bouclages et les couvre-feux étouffants, les meurtres extrajudiciaires, les détentions arbitraires, les démolitions de maisons, la continuation des activités de colonisation et le recours à une force souvent excessive par Israël n'ont fait qu'exacerber la colère et le ressentiment que les Palestiniens éprouvent de longue date. Dans le même temps, les attaques terroristes cruelles et dévastatrices contre des civils israéliens, y compris les attaques suicides à la bombe, ont fait renaître de vieilles craintes. En raison de cette spirale d'attaques et de contre-attaques et du climat généralisé de récriminations, de vengeance et de profonde méfiance, les réserves de bonne volonté qui existaient il y a 10 ans sont virtuellement épuisées.

9. Pourtant, il existe une issue. Un large consensus s'est manifesté quant à la nécessité d'une solution de deux États. La feuille de route élaborée par le Quatuor – États-Unis, Union européenne, Fédération de Russie et ONU – est destinée à aider à réaliser la vision énoncée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix. La feuille de route a pour objet un règlement reposant sur les mandats de la Conférence de paix de Madrid de 1991, le principe « guerre contre paix », les résolutions de 142 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les accords conclus précédemment par les parties et l'initiative du Prince héritier saoudien Abdullah entérinée en 2002 par la Ligue arabe à sa réunion au sommet tenue à Beyrouth. La feuille de route est axée sur des résultats et mue par l'espoir; elle prévoit des étapes clairement définies et des délais réalistes. Son application mettrait fin à l'occupation qui a commencée en 1967, créerait une Palestine indépendante, viable et démocratique en trois ans, donnerait de l'espoir ou Palestiniens et garantirait la sécurité des Israéliens. Non seulement elle réglerait le conflit israélo-palestinien, mais faciliteraient l'instauration de la paix dans la région en général, y compris entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël.

10. Pour atteindre cet objectif, toutes les parties en cause devront faire preuve d'un niveau élevé de patience et de ténacité. La volonté des Palestiniens et des Israéliens de prendre des mesures parallèles en matière de sécurité, de création d'institutions et dans les domaines humanitaire et politique sera un facteur essentiel à cet égard. Le progrès dans n'importe lequel

de ces domaines est fortement tributaire du progrès accompli dans d'autres. En avançant en tandem, on a de meilleures chances de sortir de l'impasse actuelle et de progresser vers la relance du dialogue politique. Le Quatuor est prêt à faciliter ce processus. Toutefois, en fin de compte, ce sont les parties elles-mêmes qui doivent trouver la volonté politique nécessaire, manifester leur bonne foi et être disposées à accepter des compromis douloureux leur permettant d'assumer leurs obligations respectives énoncées dans la feuille de route.

11. La réforme de l'Autorité palestinienne constituera un autre facteur important. On a déjà commencé à faire des efforts en ce sens qui devaient être considérés comme faisant partie des mesures plus générales énoncées dans la feuille de route. L'orateur demande instamment au Gouvernement israélien de soutenir ce processus animé par les Palestiniens en créant des conditions propices à la normalisation de la vie des Palestiniens. En particulier, Israël devrait accélérer le retrait de ses troupes des zones palestiniennes occupées depuis septembre 2000, cesser immédiatement toutes les activités de colonisation, mettre fin à la pratique de démolitions de maisons, lever les restrictions sur la circulation des personnes, des biens et des services essentiels et verser à l'Autorité palestinienne tous les fonds qui lui sont dus. De même, Israël devrait respecter pleinement ses obligations au titre du droit humanitaire international, en particulier la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève).

12. De leur côté, les groupes palestiniens devraient cesser inconditionnellement tous les actes terroristes et l'Autorité palestinienne devrait faire tout en son pouvoir pour combattre le terrorisme. Comme l'orateur l'a dit à maintes reprises, des attaques qui ciblent des civils sont odieuses et répugnantes moralement, même si leurs auteurs les considèrent comme des représailles pour des actes commis par l'autre partie.

13. L'aide internationale demeure vitale. Le peuple palestinien a besoin d'urgence d'une assistance humanitaire et de secours. L'économie palestinienne a accusé un déclin catastrophique. Les institutions des Nations Unies, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau pour la coordination de l'assistance humanitaire, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies

pour l'enfance poursuivent leurs efforts. L'Office de secours et de travaux demeure le principal prestataire de services de base pour les plus de 3,9 millions de réfugiés palestiniens enregistrés. Le Commissaire général, Peter Hansen, et ses collaborateurs s'emploient à fournir ces services dans des circonstances extrêmement difficiles, souvent au risque de leur propre vie. À l'heure actuelle, l'Office fait face à une crise financière particulièrement grave. À moins que la communauté internationale n'apporte une assistance immédiate, les opérations de secours d'urgence de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pourraient cesser avant la fin de mars. L'orateur engage les donateurs à contribuer généreusement en cette période de souffrances aiguës.

14. Pour sa part, l'orateur souhaite assurer le Comité de son engagement personnel profond à collaborer avec tous les intéressés en faveur d'un règlement global, juste et durable. Son coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, continuera à collaborer étroitement avec les parties. Les grands traits d'une paix globale, juste et durable dans la région sont clairs. Toutefois, la paix ne peut pas être imposée aux parties. Il n'est pas possible non plus de parvenir à une solution durable en recourant à la force. Une telle solution doit être le résultat d'un processus politique qui tient compte pleinement des aspirations légitimes des deux peuples. Le Comité est appelé à jouer un rôle important à mesure que les efforts communs en faveur de cet objectif recherché de longue date se poursuivent. L'orateur lui souhaite plein succès pour ses efforts continus et dévoués.

Déclaration du Président

15. **Le Président**, parlant en tant que représentant du Sénégal, remercie le Comité d'avoir fait une nouvelle fois confiance au Sénégal, ce qui l'incitera à poursuivre avec une ardeur accrue les travaux du Comité en faveur de la reconnaissance et de la promotion des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Il rend hommage aux autres membres du Bureau pour leur dévouement à la cause palestinienne et les remercie de leur assistance. Sachant que le Secrétaire général s'inquiète de la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien et de la crise humanitaire sans précédent qu'elle a provoquée au Moyen-Orient, il soutient la

proposition de celui-ci tendant à déployer une force multinationale crédible ou des observateurs internationaux afin de briser, une fois pour toutes, l'engrenage destructeur de violence et d'horreur qui tourmente la région.

16. Le Comité demande instamment aux membres du Quatuor – États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Union européenne et ONU – de redoubler d'efforts destinés afin d'assurer la mise en œuvre effective de la feuille de route et de faire une réalité de la vision du Président Bush, entérinée par l'Initiative arabe de paix adoptée au sommet de la Ligue arabe tenue à Beyrouth et énoncée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, à savoir deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Comité continuera à oeuvrer inlassablement en faveur de la mobilisation de l'opinion publique internationale en vue d'éliminer les obstacles à la reprise des négociations de paix israélo-palestiniennes. L'orateur souhaite rendre hommage au rôle vital joué par les organisations non gouvernementales et la société civile, qui ont mobilisé un appui politique et une assistance économique pour le peuple palestinien. Le projet de programme de travail du Comité pour 2003 envisage un renforcement de la coopération avec ces entités, ainsi qu'avec les parlements, les médias, les universités et les groupes de femmes.

17. L'année passée, l'Intifada a continué en réaction aux provocations et aux humiliations infligées au peuple palestinien. Le Comité est attristé par les actes illégaux et inacceptable que l'État hébreu commet contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, les violations flagrantes de la lettre et de l'esprit de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre commises en violation du droit humanitaire international. Étant donné cette réalité, l'ONU a le devoir de continuer à assumer ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien tant que ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté n'auront pas été rétablis conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À ce propos, il faut affecter des ressources plus grandes à la promotion du développement économique, social et culturel du futur État palestinien. Le Comité s'engage fermement à collaborer avec tous les principaux acteurs en faveur d'une solution négociée; étant donnés les liens historiques, géographiques et culturels qui unissent les

peuples israéliens et palestiniens, il n'existe pas de solution autre que la coexistence pacifique.

18. Pour terminer, l'orateur souhaite rendre hommage à Yasser Arafat pour son courage, sa fois indomptable et ses qualités d'hommes d'État, qui lui ont permis de résister avec sérénité à toutes les souffrances physiques et psychologiques que Tel-Aviv lui impose délibérément et injustement. Lui-même, en tant que Président, et les membres du Comité s'engagent solennellement une nouvelle fois à continuer à recommander à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité des initiatives destinées à permettre la réalisation pacifique des droits inaliénables du peuple palestinien, à écouter attentivement les organisations non gouvernementales et la société civile. Il espère ardemment que le plan de paix élaboré par le Quatuor sera adopté prochainement, et il invite instamment celui-ci à continuer à oeuvrer en faveur de la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient aboutissant à la naissance d'un État palestinien libre et souverain.

19. **M^{me} Barghouti** (Observateur de la Palestine) dit que face à la dégradation de la situation sur les terres palestiniennes occupées et l'occupation en général, il ne sera pas facile pour le Président d'exercer ses fonctions. Toutefois, elle est persuadée que sous sa direction, on parviendra à de gros succès grâce au soutien complet de son propre pays et de nombreux autres pays. La délégation palestinienne fera tout son possible afin que le Président dispose du soutien et de la coopération nécessaire à cet effet. Elle souhaite également remercier la Division des droits des Palestiniens pour son excellent travail et le Secrétaire général pour ses efforts qui traduisent son attachement personnel à une solution juste et durable de la question de Palestine et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris l'indépendance et la souveraineté, et à la paix au Moyen-Orient. La délégation de l'orateur se réjouit également de la perspective de collaborer avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques en faveur de la création d'un État palestinien indépendant.

Rapport du Président sur les faits nouveaux survenus depuis la réunion précédente

20. **Le Président** note le soutien écrasant que l'Assemblée générale a apporté aux quatre résolutions dont le Comité l'a saisie. Le vote à l'Assemblée générale a clairement manifesté l'importance que la

vaste majorité des États attachent à l'instauration d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et a réaffirmé que la responsabilité des Nations Unies à l'égard de la question de Palestine prendra fin seulement lorsque tous les aspects de la question auront été réglés.

21. Le 29 novembre 2003, le Président a rencontré des membres du Comité directeur des organisations non gouvernementales créé à l'occasion de la Conférence internationale des Nations Unies de la société civile à l'appui du peuple palestinien pour les informer du mandat du Comité et de sa collaboration avec la société civile dans le monde entier. À leur tour, les membres l'ont informé de leurs propres activités et initiatives à l'appui du peuple palestinien et ont proposé des moyens d'améliorer la coopération et la coordination entre le Comité et la société civile.

22. Le 20 décembre 2002, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ». En cette occasion, la République arabe syrienne a introduit un projet de résolution conformément auquel le Conseil de sécurité, entre autres, condamnerait le meurtre de plusieurs employés de l'ONU par les forces israéliennes d'occupation et exigerait qu'Israël respecte ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève. À l'issue des débats, le projet a été mis au voix et a obtenu 12 voix en faveur et deux abstentions, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent.

23. Le 13 janvier 2003, le Président a adressé, au nom du Comité, une lettre au Représentant permanent de la Grèce dont le pays exerce actuellement la présidence de l'Union européenne, par laquelle il a exprimé le vœu que le dialogue utile instauré entre le Comité et la délégation de l'Union européenne en 1997 se poursuive et se développe au cours des six mois à venir.

24. Le 30 janvier 2003, le Président a adressé une lettre au Secrétaire général exposant la position du Comité concernant la clôture de l'université d'Hébron et de l'université polytechnique de Palestine. Le Comité estimait que cela constituait un acte flagrant et illégal de châtiment collectif. Par conséquent, le Président a invité le Secrétaire général à attirer l'attention de la communauté internationale sur la question, et lui a demandé instamment d'user de ses bons offices auprès du Gouvernement israélien afin que

la situation soit rétablie et que les deux universités soient rouvertes.

25. En l'absence d'observations, le Président considérera que le Comité souhaite prendre note de l'information qu'il a présentée.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2003/CRP.1)

27. **Le Président**, introduisant le projet de programme de travail pour 2003 qui figure au document A/AC.183/2003/CRP.1, fait observer que la section I résume les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session concernant les mandats respectifs du Comité, de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information.

28. S'agissant de la section II du projet de programme qui traite des questions prioritaires, l'orateur attire l'attention sur les paragraphes 8, 9 et 10, dans lesquels le Comité déclare que son programme d'activités fait une contribution précieuse à la sensibilisation de la communauté internationale aux droits inaliénables du peuple palestinien, souligne qu'il faut continuer à appuyer le processus politique, et évoque l'importance de la coopération et de la coordination entre le Département de l'information et la Division des droits des Palestiniens.

29. Les activités du Comité et de la Division des droits des Palestiniens, décrites à la section III, comprennent les mesures destinées à promouvoir une meilleure compréhension des objectifs du Comité, l'organisation de réunions et de conférences, le renforcement de la coopération avec la société civile, l'élaboration du système d'information de l'ONU sur la question de Palestine, et l'exécution du programme de publications de la Division.

30. *Le projet de programme de travail pour 2003 (A/AC.183/2003/CRP.1.2) est adopté.*

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

31. **Le Président** dit que plusieurs événements importants ont eu lieu depuis la réunion précédente. Dans le même temps, la situation sur le terrain demeure extrêmement grave et la crise humanitaire

s'intensifie chaque jour. Il invite le Observateur de la Palestine à faire le bilan de la situation et à expliquer la position palestinienne.

Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

32. **M^{me} Barghouti** (Observateur de la Palestine) dit que malheureusement, il n'y a pas de faits positifs à signaler pendant la période considérée. Le peuple palestinien continue de souffrir de la brutalité des forces d'occupation et tous les aspects de sa vie sont affectés par la campagne militaire israélienne. Le retour du Likoud au pouvoir n'a fait que renforcer la main de la droite israélienne contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne.

33. La mise en œuvre de la feuille de route du Quatuor continue à être retardée voir compromise, et les efforts en faveur de la paix, tels que la conférence de Londres convoquée par le Premier Ministre Blair, sont toujours sabotés. Le peuple palestinien sous occupation israélienne continue de vivre dans des conditions extrêmement pénibles, en particulier, il a subi de nouvelles pertes de vie, blessures et destructions de la part des forces d'occupation, y compris les colons Israéliens. Plus de 2 100 martyrs palestiniens ont été tués par les forces israéliennes d'occupation depuis septembre 2000.

34. Pendant la même période, la puissance d'occupation a poursuivi voir intensifié la destruction aveugle de logements, biens, éléments d'infrastructure vitaux et terres agricoles. En outre, l'économie palestinienne a été gravement endommagée par les restriction sévères de la circulation des personnes et des biens, y compris à des fins humanitaire, imposées par la puissance d'occupation sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. La population civile palestinienne continue de subir le couvre-feu 24 heures sur 24 et les dernières semaines, plusieurs universités, stations radio et de télévision ont été fermées par les militaires. L'imposition de telles formes de châtiment collectif par Israël non seulement entrave les activités palestiniennes ordinaires, mais a également gêné sensiblement les travaux des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires qu'il fournissent une assistance au peuple palestinien. Ces restrictions ont également fait obstacle au fonctionnement de l'Autorité palestinienne, en particulier la tenue des élections générales en Palestine qui devaient avoir lieu en janvier 2003.

35. Le siège constant que l'armée israélienne met au territoire palestinien occupé a encore aggravé la crise humanitaire traversée par le peuple palestinien. Cette situation tragique ne peut qu'empirer étant donné les crimes israéliens commis constamment contre le peuple palestinien en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire.

36. Alors qu'il est difficile d'être optimiste quant à l'avenir immédiat, l'orateur espère toujours que la communauté internationale intensifiera les efforts politiques destinés à mettre fin à l'occupation israélienne, qui est à l'origine de tous les affrontements et de toute la misère, et à instaurer un règlement final pacifique y compris l'établissement d'un État palestinien indépendant ayant sa capitale à Jérusalem-Est.

La séance est levée à 15 h 15.